

DU RHÔNE AUX
gorges
de l'ARDÈCHE

Guide Groupes

2021

© Matthieu Dupont

rhone-gorges-ardeche.com



Sommaire



© Trisian Züberma

- 03. LE SERVICE RÉCEPTIF DE L'OFFICE DE TOURISME**
- 04. NOS VISITES GUIDÉES**
- 10. NOS PRESTATIONS À LA CARTE**
- 11. NOS PRODUITS PACKAGÉS : JOURNÉES ET SÉJOURS THÉMATIQUES CLÉS EN MAIN**
- 16. NOS CONDITIONS DE VENTE**

rhone-gorges-ardeche.com



Larnas

Destination groupes

Au cœur du Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, à 15 min de la Grotte Chauvet2-Ardèche, le Sud Ardèche vous ouvre ses portes. Terre d'Histoire et de culture, paysages grandioses, les multiples facettes de notre territoire en font une destination idéale pour le tourisme en groupe.

L'Office de Tourisme vous invite à découvrir le patrimoine du sud-Ardèche avec des guides professionnels et passionnés.

Vous souhaitez organiser une journée ou un séjour pour votre groupe, faire une pause culturelle ou gourmande ? Nous vous proposons un large éventail de prestations et nous nous adaptons à votre demande, en intégrant les sites et monuments emblématiques à ne pas manquer.

Ce catalogue vous présente nos visites guidées incontournables et thématiques, nos prestations à la carte, nos journées et séjours proposés « clé en main », et nos petits plus qui font toute la différence !

N'hésitez pas à nous adresser votre demande, notre équipe se charge de tout.

Une équipe à votre écoute



MARIE-JO CASTRO
RESPONSABLE DU
SERVICE RÉCEPTIF



CAROLE CHANEAC
GUIDE CONFÉRENCIÈRE



CAROLE NAIMO
GUIDE CONFÉRENCIÈRE

Office de Tourisme Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche
Service réceptif - Tél. : 04 75 49 86 61
2 avenue Pierre Mendès France - 07700 VIVIERS
www.rhone-gorges-ardeche.com
receptif@rhone-gorges-ardeche.com

N°SIRET: 751 246 489 00023 / Registre des opérateurs de voyages : IM007120008

Parce que votre santé et votre sécurité est notre priorité, nous nous engageons à ce que nos guides et prestataires s'adaptent aux mesures sanitaires en vigueur afin de vous accueillir dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de confort.





Nos visites guidées

Les incontournables

DURÉE : 2H

Que vous soyez amoureux des vieilles pierres ou tout simplement curieux de découvrir notre patrimoine, faites une pause chez nous, vous êtes les bienvenus ! Surprises, rencontres et émerveillement sont au menu pour faire de vos sorties une expérience inoubliable.

Toutes nos visites guidées sont encadrées par des guides-conférencières passionnées, expérimentées et originaires du territoire. Nos visites sont prévues pour 50 personnes maximum. Au-delà, deux guides sont nécessaires.

En fin de visite, nous vous accueillons dans nos agences pour vous fournir renseignements, plans et guides du territoire. Vous y trouverez également une boutique de souvenirs et des produits régionaux.



VIVIERS



LA BELLE ENDORMIE

Classée site patrimonial remarquable, évêché de l'Ardèche depuis le V^e siècle, son patrimoine d'exception va vous surprendre.

Commerçante mais surtout puissante cité épiscopale, la ville de Viviers dévoile son passé au fil des secrets révélés. Une balade à pied depuis la ville basse jusqu'à la Cathédrale Saint Vincent se transforme en un grand voyage dans le temps. Au détour de ses ruelles si bien préservées, l'invisible devient visible : de l'Antiquité au Moyen-âge, en passant par la Renaissance (façade de la maison des Chevaliers) et jusqu'au XVIII^e siècle (hôtels particuliers, ancien palais épiscopal et son salon Italien couvert de fresques....).



BOURG-SAINT-ANDÉOL

L'INTEMPORELLE

Construite entre Rhône et forêt, Bourg-Saint-Andéol est la ville d'Ardèche la plus riche en monuments classés et protégés. Quiétude du Vallon de Tourne, avec ses sources vauclusiennes et son Bas-relief antique dédié au dieu Mithra, pureté des lignes romanes de l'église Saint-Andéol ou encore faste des hôtels particuliers : laissez-vous guider à la rencontre de 2000 ans d'histoire.



SAINT-MONTAN

VILLAGE MÉDIÉVAL



Classé Village de Caractère.

Village perché plein de charme, lové au creux de deux vallons, Saint-Montan est fondé sur un site médiéval du Ve au XVe siècle. Totalement abandonné et en ruines en 1969, l'ensemble féodal est entièrement restauré dans l'esprit originel de sa conception, notamment, grâce à l'intervention de bénévoles de tous les horizons venus apporter leur pierre à l'édifice. Reconstruit avec les matériaux et les techniques d'autrefois, le vieux bourg a retrouvé ses habitants.

* Possibilité de visiter les intérieurs du Château : avec supplément.
Nous consulter.



TARIF SEMAINE :

Jusqu'à 20 personnes : forfait guide de 120 € TTC
De 21 à 45 personnes, en supplément du forfait : 4 € TTC / pers.
Par forfait, gratuité pour toute personne supplémentaire au-delà de 45 pax.

Majoration de 20% les dimanches et jours fériés.



EXTENSION POSSIBLE

*Point de vue et lecture de paysage :
prenez de la hauteur !*

VIVIERS (1 H)

L'ascension jusqu'à la vierge de la Joannade offre une vue fabuleuse sur la cité historique de Viviers et la vallée du Rhône.

TARIF : nous consulter

CONSIGNES PARTICULIÈRES : Prévoir des chaussures adaptées. Ascension déconseillée aux personnes souffrant de vertige.

Les villages pittoresques

DURÉE : 1H30



SAINT-JUST-D'ARDÈCHE

ON DIRAIT LE SUD

Petit bourg méridional d'origine romaine, c'est le plus septentrional de l'Ardèche. Ses jolies places ombragées, ponctuées de fontaines, du lavoir et de l'église romane respirent le calme.

La montée au clocher permet ici d'admirer non seulement les toitures oranges du village mais surtout offre la possibilité d'approcher l'ancienne toiture de l'église romane faite de dalles de calcaire et extraordinairement conservée.



SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE

UN BOURG MÉDIÉVAL AU CŒUR DU VIGNOBLE

Arpentez les places d'une des plus anciennes communes du Vivarais : le charme de ses ruelles pavées de galets, la musique des fontaines et des cloches de l'église séculaire séduit tous les visiteurs.

La montée au clocher offre un regard sur les vieux toits du village et sur le vignoble qui l'entoure.



BIDON

SANS RIRE !

Charmante petite bourgade au milieu de la garrigue, Bidon n'a pas que son nom pour éveiller la curiosité : pierre à cupules, puits de la vieille et mystérieuse maison de la cure, autant de surprises que recèle ce joli village médiéval niché au creux de la plus grande doline de France.



GRAS

OASIS PATRIMONIAL AU CŒUR DU PLATEAU

Petit bourg médiéval préservé, Gras possède plusieurs édifices religieux et un patrimoine vernaculaire typique (murs en pierres sèches), témoins de la vie rurale et du passé agropastoral du plateau qui s'étire au pied de la Dent de Rez, point culminant de l'Ardèche à 719 mètres. *Possibilité de visiter l'église romane de Larnas.*
Prévoir 1h supplémentaire.

TARIF SEMAINE :

Jusqu'à 20 personnes : forfait guide de 120 € TTC

De 21 à 45 personnes, en supplément du forfait : 4 € TTC / pers.

Par forfait, gratuité pour toute personne supplémentaire au-delà de 45 pax.

Majoration de 20% les dimanches et jours fériés.

Nos visites thématiques



© J. Meunier

LA PRÉHISTOIRE

DURÉE : 2H

SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE

C'est un fait, la découverte de la grotte Chauvet a bouleversé les croyances et l'idée même que l'on pouvait se faire de l'homme préhistorique. Mais savez-vous que notre terre d'Ardèche recèle des trésors encore plus anciens et ne compte pas moins de 60 grottes ornées ? Depuis la commune de Saint-Martin d'Ardèche en aval des Gorges de l'Ardèche, rendons hommage aux premiers « inventeurs » de ces grottes, tel Léopold Chiron, instituteur local qui a mis à jour la plus vieille peinture rupestre du monde avant même Altamira sur cette commune tant prisée pour ses plages. Au-delà des galets se cachent des trésors de l'humanité !



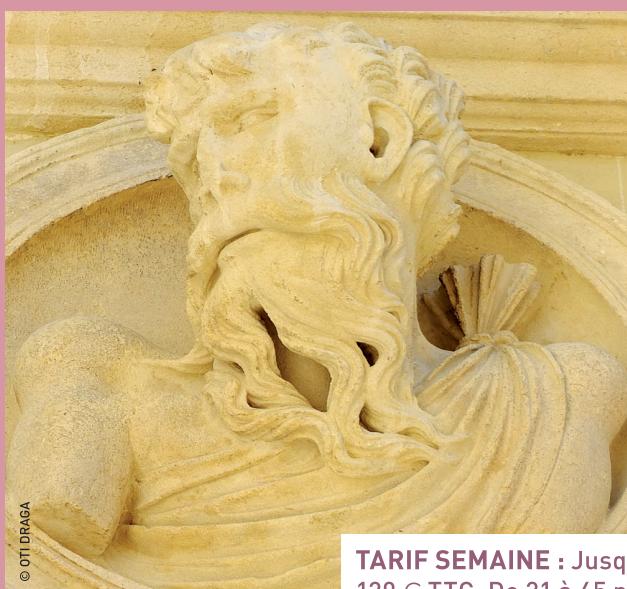
© OT DRAGA

LES DOLMENS DANS LES BOIS DU LAOUL

DURÉE : 2H30

BOURG-SAINT-ANDÉOL

Embarquez pour une grande balade en pleine garrigue autour de la nécropole dolménique des Géantes. Au néolithique, entre -1500 - 3000 avant JC, les premiers paysans ardéchois ont construit ces sépultures mégalithiques. Possibilité de pique-nique tiré du sac. Randonnée caillouteuse, prévoir eau et chaussures de marche. *En option et en supplément : intervention d'un spécialiste en botanique ou atelier poterie et musique préhistorique (30 min.). Nous consulter.*



© OT DRAGA

L'HOMME ET LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE

DURÉE : 2H

VIVIERS OU SAINT-MONTAN

Valorisation de la façade de la Maison des Chevaliers à Viviers, puis projet de restauration; énorme chantier de bénévoles pour rebâtir le vieux bourg de Saint-Montan.

A travers ces 2 visites, nous proposons une approche de la restauration du patrimoine comme acte citoyen.

En option et en supplément : Visite de l'exposition liée à la restauration de la Maison des Chevaliers. (30 min. à 1 h). Nous consulter.

Possibilité de visiter les intérieurs du Château de Saint-Montan : avec supplément - nous consulter

TARIF SEMAINE : Jusqu'à 20 personnes : forfait guide de 120 € TTC. De 21 à 45 personnes, en supplément du forfait : 4 € TTC / pers. Par forfait, gratuité pour toute personne supplémentaire au-delà de 45 pax.

Majoration de 20% les dimanches et jours fériés.



CHAPELLES ROMANES ET VINS DE MESSE

Spécial Vignobles & Découvertes

DURÉE : 2H30

CÔTES DU RHÔNE SAINT-ANDÉOL

2 lieux, 2 ambiances, 1 vigneron, pour des visites et des dégustations dans l'intimité de lieux chargés d'histoires, grandes ou ... petites. Entre chapelles et terroirs de la vallée du Rhône, venez à la rencontre du patrimoine roman et des vigneron locaux.

Véhicule nécessaire pour ce circuit de 10 km environ.
Maximum : 30 personnes.

TARIF : à partir de 33 € TTC /
personne (base 20 personnes).
Majoration de 20% les dimanches
et jours fériés.



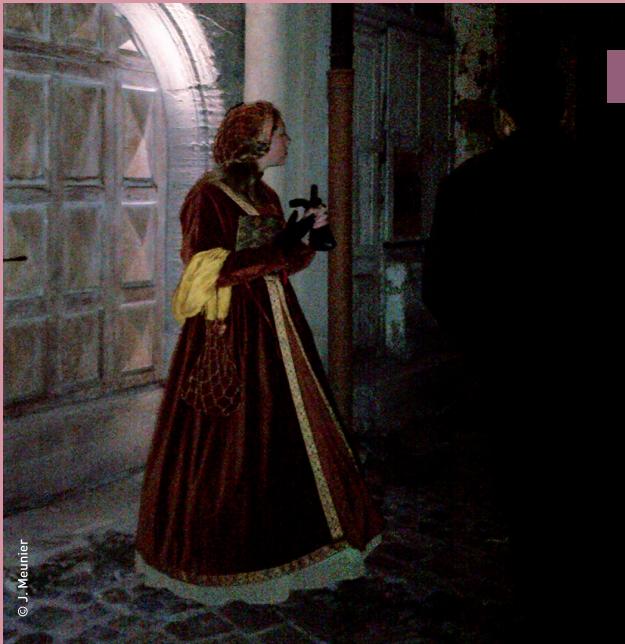
CARNET DE VOYAGE

DURÉE : 2H

Après une lecture de paysage, prenez le temps de réaliser des esquisses au fusain à l'aide d'un carnet de voyage fourni par nos soins. Exprimez les émotions ressenties, laissez sortir votre créativité !

Maximum : 25 personnes.

TARIF : à partir de 10€ TTC /
personne (base 20 personnes).
Majoration de 20% les dimanches
et jours fériés.



LES FANTÔMES RACONTENT L'HISTOIRE

VIVIERS BY NIGHT

DURÉE : 2H

Visite de la ville en costume avec animation musicale.

Accompagné d'une guide costumée, vous appréciez le patrimoine d'une manière inattendue et vivante. Dans les cours intérieures des maisons, une surprenante rencontre vous attend ! Une visite pouvant se dérouler avant ou après le dîner selon la saison. Nous pouvons vous proposer le repas du soir et/ou l'hébergement.

Maximum : 25 personnes

TARIF : à partir de 16€ TTC /
personne (base 20 personnes).
*Majoration de 20% les dimanches
et jours fériés.*

*Nos petits plus qui font
toute la différence...*

Visite chez un producteur ou un artisan pour une démonstration ou une dégustation : vin, huile d'olive, taille de pierre, poterie ...

Ouverture exceptionnelle de cours, jardins et intérieurs d'hôtels particuliers

Pauses musicales : rien de tel qu'un air de violon, cornemuse, flute, accordéon, chant lyrique, harpe, orgue pour magnifier une visite et la rendre inoubliable...

Devis sur demande et selon disponibilités





Nos prestations à la carte

Un verre de vin à déguster dans l'intimité d'une grotte, une randonnée ou une sortie spéléo, une visite de musée ou de site, un concert au milieu des vignes, une visite thématique... Soif de découvertes et de nouveautés ? Composez votre journée en choisissant vous-même les ingrédients, le tout associé à l'une de nos visites guidées.

EXPLOREZ / EXPÉRIMENTEZ

Sélectionnez la ou les activités qui vous inspirent !

Nos visites guidées (cf. pages 4 à 9)

- La grotte Chauvet 2 - Ardèche
- Le Palais des Evêques
- Une visite oeno-touristique dans la grotte de Saint-Marcel
- De la spéléoenologie (spéléologie accompagnée de dégustations de vin avec un œnologue)
- De la spéléologie dans différentes cavités
- L'Aven d'Orgnac
- La Grotte de Saint-Marcel
- La Ferme aux Crocodiles
- Le Musée de la Lavande

L'Abbatiale de Cruas

- Le site médiéval de Cruas
- Le village d'Alba-la-Romaine
- La randonnée pédestre accompagnée d'un guide
- La location de vélos à assistance électrique (VAE) avec ou sans accompagnement sur notre territoire
- Une démonstration de tournage chez un potier
- Une démonstration de taille de pierre
- Une démonstration de cavage sur un terrain avec des chênes truffiers sur le plateau du Laoul
- La visite d'une fabrique de nougat
- La visite d'un moulin à huiles d'olives et dégustation

DÉGUSTER

Vous souhaitez goûter aux produits locaux qui font la richesse de notre terroir, ou mettre la main à la pâte et les confectionner vous-même ?

Nous proposons divers ateliers et dégustations, en intérieur ou extérieur, à l'occasion d'un apéritif, repas, pique-nique champêtre, ou en fin de visite.

- Un atelier cuisine (tapenade, cuisine médiévale, atelier thématique...)
- Une dégustation de produits du terroir
- Un atelier accord mets et vins
- Une dégustation de vin dans un domaine viticole

VIBRER

Sous forme de concert ou d'animation musicale pour ponctuer une visite ou accompagner une dégustation, nous organisons tous types de prestations de grande qualité : orgue, trompette et voix, chant lyrique, flûte, violon, harpe...

Prestations à la demande et sur devis

Possibilité de transport en minibus, de restauration et d'hébergement : nous consulter



Nos journées et séjours « clé en main »*

Nos circuits thématiques sont une invitation à explorer « autrement » toutes les richesses patrimoniales, naturelles et gustatives de notre destination. Tout est prêt. Let's Go !

Les emblématiques ↗

UNE JOURNÉE POUR DÉCOUVRIR DES LIEUX INCONTOURNABLES DE NOTRE TERRITOIRE :

Saint-Montan, un Village de Caractère accroché autour de son château féodal et entièrement rebâti comme au Moyen-âge, un déjeuner à Bourg-Saint-Andéol, ville très riche en monuments classés, puis le site majestueux des Gorges de l'Ardèche, classé Réserve Naturelle Nationale. Une dégustation de vin dans un domaine viticole clôture l'après-midi en beauté.

→ 9h30 Rendez-vous à Saint-Montan.

Visite guidée du village de Saint-Montan avec notre guide conférencière.

*possibilité de visiter les intérieurs du Château : avec supplément - nous consulter.

Déjeuner au restaurant à Bourg-Saint-Andéol.

Découverte de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche accompagnée d'un guide.

Vous suivez les gorges par la **route panoramique** et faites plusieurs arrêts aux **belvédères** pour admirer les points de vue.

Vous terminez par une dégustation de vin dans un domaine viticole où modernité et tradition se côtoient.

→ 18h Fin de la journée.

LE VILLAGE MÉDIÉVAL DE SAINT-MONTAN ET LES GORGES DE L'ARDÈCHE



© Matthieu Dupont

Circuit journée. Possible de mars à novembre.

TARIF 2021 : à partir de 56 € TTC /personne

Comprend la visite guidée de Saint-Montan, le déjeuner**, le circuit guidé dans les gorges, la dégustation de vin.

**menu complet avec apéritif local, verre de vin et café compris

* Produits pour des groupes de 20 à 50 participants payants (sauf si mention contraire). Majoration des tarifs les dimanches et jours fériés. Le guide prend en charge jusqu'à 50 personnes. Au-delà, un deuxième guide est nécessaire. Les circuits ne sont pas accompagnés sauf mention contraire, nos guides-conférencières interviennent si mentionné sur les visites guidées. Transport non inclus. Programmes donnés à titre indicatif, pouvant changer en fonction des disponibilités. Photos non-contractuelles.



L'Homme préhistorique en sud-Ardèche

PENDANT UNE JOURNÉE, NOUS VOUS INVITONS À VOYAGER DANS LE TEMPS.

Embarquez pour une grande balade en pleine garrigue autour de la nécropole dolménique des Géantes à la découverte des premiers paysans ardéchois, avant de vous enfoncer dans les profondeurs de la préhistoire, au temps où les chasseurs-cueilleurs inventaient l'art dans la grotte Chauvet, et même bien avant...

→ 9h30 Rendez-vous à Bourg-Saint-Andéol.

Partez pour une belle **randonnée accompagnée** dans les bois du Laoul, à la découverte de la **Nécropole Dolménique des Géants**. Au néolithique, entre – 1500 et – 3000 avant J.C., les premiers paysans ardéchois ont construit ces sépultures mégalithiques.

Déjeuner à Bidon dans un **Bistrot de Pays**, cuisine gourmande du terroir.

Au choix, visite de l'un des deux sites majeurs ci-contre :

→ 18h Fin de la journée.



© Aven d'Orgnac



1 **Visite guidée de la grotte Chauvet 2 - Ardèche**
Espace de restitution de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc, inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Faites la découverte bouleversante du premier chef-d'œuvre de l'humanité, daté à –36 000 ans. Le site déploie son trésor de gravures, de peintures et d'estompes, sur plus de 3000 m².

Possibilités de visite libre, selon votre temps disponible :
- espace d'exposition : la Galerie de l'Aurignacien.
- campement paléolithique (selon saison)
- espace boutique

2 **Visite guidée de la Cité de la Préhistoire**
sur le site de l'Aven d'Orgnac, classé Grand Site de France. Un voyage unique à travers 350 000 ans de Préhistoire, une excursion à la découverte de la culture des Pré-néandertaliens jusqu'à Homo Sapiens. Complétez votre visite de manière ludique en regardant votre animateur allumer un feu sans allumette, comme à l'époque préhistorique !

En option : visite guidée de la Grotte (en supplément)
Possibilités de visite libre, selon votre temps disponible :
- boutique de produits du terroir et librairie-boutique de souvenirs
- sentier de balade

Circuit journée. Conseillé de mars à novembre. TARIFS 2021 :

- A partir de 59 € TTC /personne (avec visite avec visite grotte Chauvet 2 - Ardèche)
- A partir de 54 € TTC /personne (avec visite Cité de la Préhistoire-Orgnac)

Comprend la randonnée accompagnée dans les bois du Laoul, le déjeuner** au Bistrot de pays, la visite de la grotte Chauvet 2 ou de la Cité de la Préhistoire, selon l'option choisie.

**menu entrée, plat, dessert, apéritif, 1/4 de vin et café compris.



Journée Vignobles & Découvertes



DESTINATION VITICOLE ORIGINALE ET HORS DES SENTIERS BATTUS ! Ne manquez pas l'occasion d'explorer notre terroir de qualité et confidentiel, surtout si vous recherchez une expérience unique autour du vin. Situé à mi-chemin entre Lyon, « capitale de la gastronomie » et Avignon, « capitale des Côtes du Rhône », le vignoble de l'Ardèche méridionale est labellisé « Vignobles et Découvertes » depuis 2017.

→ **9h30 Rendez-vous à Saint-Marcel d'Ardèche.**

Circuit guidé « Chapelles romanes et vins de messe ». En itinérance avec une guide conférencière, entre chapelles et terroirs de la vallée du Rhône, partez à la rencontre du patrimoine roman et des vignerons locaux. Visites et dégustations des vins : 2 lieux, 2 ambiances, 1 vigneron (durée : 2h30).

A midi, le **Domaine Notre Dame de Cousignac** vous accueille. Ce Domaine Bio et familial au charme bucolique vous fera découvrir l'art de vivre à l'Ardéchoise. Repas Vigneron en terrasse ou dans la salle de réception du domaine.

Visite oenotouristique à la Grotte de Saint-Marcel
(durée : 1h30)

Ce véritable caveau naturel permet de déguster les vins des vignerons du village tout en découvrant de l'intérieur le terroir d'où les vignes tirent leur force et leurs arômes. Un spécialiste en dégustation vous guidera dans cette visite unique en son genre.

OU

Spéléoenologie à la Grotte de Saint-Marcel, « rando sous le terroir » (durée : 2h30-3h).

Un spéléologue et un vigneron/œnologue vous dévoilent le terroir d'un point de vue inédit. Émerveillez-vous des monumentales galeries de la rivière fossile avec une dégustation à l'aveugle à plus de 100m sous terre. Maximum 24 participants pour cette activité.

→ **16h30 ou 18h selon l'option choisie, fin de la journée.**

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.



Circuit journée - 8 à 30 personnes maximum
Conseillé d'avril à juin et en septembre-octobre.
TARIF 2021 : à partir de 98 € TTC / personne
Comprend le circuit guidé du matin, le repas vigneron**, la visite oenotouristique de la grotte.
**entrée, plat, fromage & dessert, vin, eau et café compris



Dent de Rez

La lavande, du Palais au palais...

RENCONTREZ LA LAVANDE ARDÉCHOISE, SON HISTOIRE, SA CULTURE ET SES MILLE VERTUS.

Du Palais des Evêques de Bourg-Saint-Andéol aux champs de lavande en fleurs sur le plateau du Laoul, vous deviendrez incollable sur cette plante unique.

Visite du Palais des Evêques, repas thématique lavande au Palais, visite du Musée de la Lavande, balade contée en pleine nature... Une journée envoûtante !

→ 10h - Rendez-vous à Bourg-Saint-Andéol

Matin : mise en bouche au Palais des Evêques

Résidence principale des seigneurs évêques du Vivarais pendant 400 ans, à partir du XIV^e siècle, le palais de Bourg-Saint-Andéol est un des plus vastes ensembles de la région. Il est entièrement classé Monument Historique.

- Accueil autour d'une petite **collation de bienvenue, avec dégustation de produits à la lavande**
- **Visite découverte du Palais**
- Visite du **laboratoire** du Palais : herboristerie et cabinet de curiosités
- Présentation / **conférence** : herbier du XIX^e siècle, phyto-aromathérapie avec la lavande, utilisation de plantes (simples) dans la cuisine



Déjeuner-buffet au Palais des Evêques sur **le thème de la lavande**. Cuisine familiale avec produits du terroir, frais et de saison.

Après-midi : immersion sur le plateau

Départ pour le plateau du Laoul, où les champs de lavande en fleurs côtoient les vignes.

Visite du Musée de la Lavande pour tout connaître de variétés et de la culture de la plante, avec démonstration en direct de l'extraction de l'huile essentielle. Accès boutique et buvette.

Dégustation de sirop ou limonade à la lavande.

Puis à **Larnas, balade contée** par notre guide autour de **l'église Saint-Pierre**, joyau de l'art roman.

En option : petite surprise musicale (prévoir 30 minutes supplémentaires)

→ 18h - Fin de la journée.



Circuit journée - Conseillé de juin à début août
TARIF 2021 : à partir de 72 € TTC / personne
Comprend la prestation complète au palais des Evêques (collation de bienvenue, visite, conférence, repas avec verre de vin et café inclus), la visite du musée de la lavande avec dégustation, la balade contée.



Viviers

Le Patrimoine à l'honneur !

Deux journées et un séjour pour découvrir la grande richesse patrimoniale qui fait rayonner notre territoire. Traversez les époques, appréciez la diversité architecturale et les hommes qui ont fait l'histoire du Vivarais !



© Matthieu Dupont

AUTOUR DE L'ART ROMAN

Dans les pas des maîtres-maçons du Moyen-âge, une journée pour comprendre cet art symbolique à travers l'approche architecturale de plusieurs édifices religieux, ponctuée de moments de détente gustatifs et artistiques. L'art roman, omniprésent, vous entraîne de Bourg-Saint-Andéol à Gras, avec une étape insolite à Larnas.

Circuit journée accompagné - Possible d'avril à octobre
TARIF 2021 : à partir de 49 € TTC / personne
Détail des prestations incluses : nous consulter



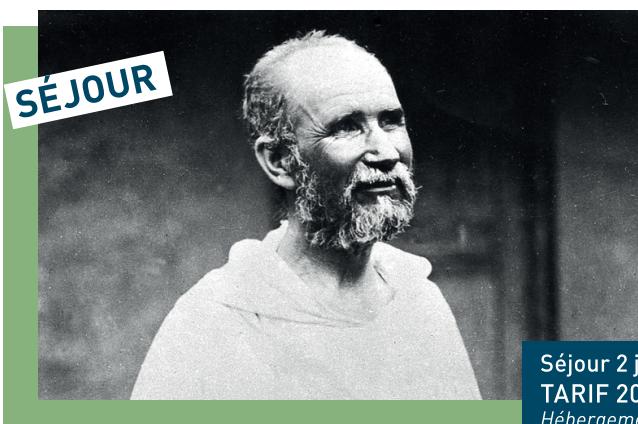
© OTI DRAC

SUR LES PAS DES ÉVÉQUES

Puissance des seigneurs évêques, l'architecture au service des prélates.

Suivez les pas des Evêques qui ont fait la splendeur du Vivarais ! Après la visite de la cité épiscopale de Viviers et une dégustation de vin, déjemez dans l'un des plus beaux monuments du Sud-Ardèche : le Palais des Evêques de Bourg-Saint-Andéol. Arpentez ensuite les ruelles de la cité historique. Puis retour à Viviers pour un apéritif musical dans la prestigieuse salle de réception de l'ancien Palais épiscopal. Une journée au cœur du Pays d'Art & d'Histoire du Vivarais Méridional.

Circuit journée - Hors juillet-août
TARIF 2021 : à partir de 85 € TTC / personne
Détail des prestations incluses : nous consulter



SÉJOUR

A LA DÉCOUVERTE DE CHARLES DE FOUCAUD

Séjour 2 jours / 1 nuit

Grande figure spirituelle du XX^e siècle, Charles de Foucauld fut ordonné prêtre à Viviers en 1901. Il fut tour à tour militaire, voyageur-géographe, artiste, puis chercheur de Dieu, moine et ermite. Découvrez son parcours et ses voyages. Après une première journée consacrée à la cité historique de Viviers, vous visitez les églises romanes de Bourg-Saint-Andéol puis partez pour l'Abbaye d'Aiguebelle. Logement conseillé à la Maison Diocésaine de Viviers.

Séjour 2 jours / 1 nuit - Conseillé de mars à novembre
TARIF 2021 : à partir de 65 € TTC / personne
Hébergement, repas du soir et pique-nique du jour 2 non-inclus, réservation et règlement à effectuer directement auprès de la Maison Diocésaine.

Conditions générales de vente 2021

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme vous trouverez ci-dessous la reproduction des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme.

Article R.211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3° Les prestations de restauration proposées ;
4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5° Les prestations de restauration proposées ;
6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissement, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout

moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint

d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

N° d'immatriculation IM007120008

Office de tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche – 2, Avenue Maréchal Leclerc – 07700 Bourg-Saint-Andéol

Tel : 04 75 49 86 61

Garantie financière – APST – 15 avenue Carnot – 75017 PARIS

RCP – HISCOX EUROPE UNDERWRITING LIMITED – 19 RUE LOUIS LE GRAND, 75002 PARIS CEDEX, FRANCE

N° TVA Intracommunautaire : FR 60 751246489

Conditions particulières de vente Groupes 2021 visites guidées, produits packagés

Conformément à l'article L.211.8 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de l'office de tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche préalablement à la signature du contrat, du contenu des prestations proposées et notamment, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation du contrat.

Conformément à l'article L.211.9 du Code du Tourisme, l'office de tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur les éléments constituant ses prestations, auquel cas ces informations seront portées par écrit à la connaissance des intéressés avant la conclusion du contrat.

Réservation visites guidées

Toute demande de visite guidée pour un groupe devra être adressée et confirmée par écrit (courrier ou e-mail) au Service Réceptif de l'Office de Tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. En fonction de la disponibilité des guides, le Service Réceptif fera parvenir au client un devis dans les meilleurs délais. La réservation deviendra effective lorsque le devis signé avec « bon pour accord » sera retourné par le client au Service Réceptif accompagné du règlement de la prestation en respectant les conditions de règlement notées dans le devis (le client aura pris connaissance des conditions générales et particulières de vente). Le nombre précis de participants devra être communiqué par le client à minima 10 jours avant la prestation. Tout contrat ou devis non retourné signé dans les délais et non accompagné du règlement entraînera l'annulation de la prestation. Pour toute réservation moins de 8 jours avant la date de la prestation, la totalité du règlement sera expressément demandée à la réservation.

Le lieu de rendez-vous est fixé par accord préalable entre le client et le Service Réceptif de l'Office de Tourisme. Il est mentionné sur le devis et reconfirmé sur la confirmation de service.

Réservation produits « packagés »

Toute demande de réservation devra être adressée et confirmée par écrit (courrier ou e-mail) au Service Réceptif de l'Office de Tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. En fonction de la disponibilité des guides et des prestataires, le Service Réceptif fera parvenir au client un devis dans les meilleurs délais. La réservation deviendra effective lorsque le devis signé avec « bon pour accord » sera retourné par le client au Service Réceptif en respectant les conditions de règlement notées dans le devis (le client aura pris connaissance des conditions générales et particulières de vente). Tout devis non retourné signé dans les délais (voir les conditions de règlement notées dans le devis) entraînera l'annulation de la prestation. Le devis signé doit être accompagné du règlement d'un acompte correspondant à au moins 50 % du montant total des prestations. Le solde est à régler 30 jours avant la date de début de la prestation, faute de quoi le Service Réceptif se réserve le droit d'annuler la réservation. De ce fait, le nombre exact et définitif de participants devra être connu à cette date. Pour toute réservation moins de 30 jours avant la date de début de la prestation, la totalité du règlement sera expressément demandée à la réservation.

Dès la réservation confirmée, le Service Réceptif adresse au client les différents bons d'échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire.

Le lieu de rendez-vous est fixé par accord préalable entre le client et le Service Réceptif de l'Office de Tourisme. Il est mentionné sur le devis et reconfirmé sur la confirmation de service.

En cas de séjour avec hébergement, la date limite d'option est soumise aux conditions de l'établissement choisi.

Tarifs visites guidées

Les prix publiés sont donnés TTC en €uros. Les prix sont prévus pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Tarifs produits « packagés »

Les prix publiés pour les produits packagés sont donnés TTC en €uros et par personne. Les prix sont prévus pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. Ils sont calculés sur une base de 50 personnes payantes. Le tarif groupes est applicable à partir de 20 payants. Le Service Réceptif de l'Office de Tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche se réserve le droit d'y apporter une majoration par participant, au cas où l'effectif du groupe serait inférieur à 20 personnes. Les prestations comprises dans le prix sont mentionnées dans le devis.

Les tarifs ne comprennent pas : le transport (sauf si mentionné), l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les pourboires et la taxe de séjour si le produit comprend un hébergement.

Des frais de dossier peuvent être appliqués en cas de demande(s) de modification du programme par le client lors de la phase d'élaboration du produit.

Paiement

Le paiement s'effectue selon les termes du contrat de l'office de tourisme à l'ordre du Trésor Public.

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes, communiqué par le client 10 jours avant la prestation pour les visites guidées sèches et 30 jours avant la prestation pour les produits packagés. Si ce nombre n'est pas atteint le jour de la prestation, cela ne donnera lieu à aucun remboursement, la base de facturation sera celle indiquée sur le contrat. Si ce nombre est dépassé, la majoration correspondante au tarif en vigueur sera appliquée le cas échéant. Le complément du règlement se fera par chèque sur place auprès du personnel du Service Réceptif de l'Office de Tourisme.

Règlement en espèces accepté avec appoint dans la limite de 300€.

Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

Modification du fait du client

Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable avec le Service Réceptif de l'Office de Tourisme. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, le Service Réceptif est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

Modification du fait de l'office de tourisme

Une modification des éléments du contrat par l'office de tourisme peut intervenir lorsque s'impose un événement constituant un cas de force majeure comme précisé à l'article « Cas de force majeure » des présentes. Nous en informons nos clients dans les plus brefs délais. L'office de tourisme se réserve le droit de modifier les dates, horaires prévus si elle juge que la sécurité du client ne peut être assurée et ce, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Retard / dépassement d'horaire

Les lieux de rendez-vous et horaires indiqués sont à respecter afin de garantir le bon déroulement de la prestation.

En cas de retard du groupe, le client doit prévenir le Service Réceptif dans les plus brefs délais. En cas d'impératif professionnel du guide après la prestation, celle-ci sera écourtée d'une durée équivalente au retard du groupe. En cas de retard du groupe ou non-présentation du groupe, les prestations resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Tout dépassement horaire dû au retard du groupe ou à des échanges supplémentaires avec le guide sera facturé.

Annulation visite guidée sèche

Sauf cas de force majeure, toute annulation doit être notifiée par tous moyens au Service Réceptif de l'office de tourisme :

- une annulation entre 15 et 11 jours avant la prestation entraînera une facturation de 50% du montant de la prestation,
- une annulation à moins de 10 jours de la date de la prestation entraînera la facturation de la totalité de la prestation.

Quelles que soient les conditions climatiques, la prestation aura lieu. Aucun remboursement ou indemnité ne pourra être demandé à ce titre en cas d'annulation du client.

Annulation package

Sauf cas de force majeure, toute annulation doit être notifiée par tous moyens au Service Réceptif de l'office de tourisme :

- une annulation à moins de 30 jours de la date de la prestation entraînera la facturation de la totalité de la prestation.

En cas d'annulation, si un acompte a été versé celui-ci reste acquis en totalité afin de dédommager nos prestataires de service (ces derniers se réservant le droit de facturer les prestations de service selon leurs propres conditions d'annulation).

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Cas de force majeure

Si une annulation ou une modification est imposée par des circonstances de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d'une pandémie, d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une interdiction administrative d'exploitation, d'une perturbation des transports, d'un accident d'exploitation – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement que l'une et/ou l'autre des parties n'avaient pas eu la possibilité de prévoir, qui sera indépendant de sa volonté et incapable de surmonter malgré sa diligence et ses efforts pour y résister.

La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens avec accusé réception [mail, fax, courrier...] dans les plus brefs délais. Les parties devront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le présent contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation prévue dans le cadre du contrat annuel, sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

Informatique et libertés

Les informations demandées sont nécessaires au traitement informatique de votre inscription. Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée vous bénéficiez du droit d'accès et de modification des informations vous concernant que vous pouvez exercer auprès de l'Office de Tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche – 2, Avenue du Maréchal Leclerc – 07700 Bourg-Saint-Andéol ou par mail à contact@rhone-gorges-ardeche.com. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations.

Photos / Illustrations / Propriété intellectuelle

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.rhone-gorges-ardeche.com causant un préjudice quelconque à l'Office du Tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

Droit à l'image

Le client accepte que l'Office de Tourisme exploite pour une durée illimitée tous les droits quels qu'ils soient concernant les images le représentant, et puisse utiliser ces photographies ou vidéos à son gré. Le client donne son accord pour que l'Office de Tourisme présente ces images sur l'ensemble de ses supports de communication : papier (guides, agendas, affiches, flyers...) et numérique (site internet; vidéo - projection, réseaux sociaux...) accompagné du commentaire ou du texte qu'il jugera nécessaire.

Responsabilité

Conformément à l'article L.211-16 du Code du tourisme, l'office de tourisme est l'unique interlocuteur du Client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente.

L'Office de Tourisme Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche ne peut pas être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un membre du groupe.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence, respecter les consignes et le règlement intérieur, suivre les conseils donnés par l'Office de Tourisme et le prestataire, lesquels ne pouvant être tenus pour responsable des accidents résultant de l'imprudence. En cas de non respect des règles de la part du client, il pourra lui être demandé expressément de partir avant la fin de la prestation ou du séjour sans aucun dédommagement.

Conditions spécifiques liées à l'épidémie COVID-19

Le client s'engage à respecter les mesures sanitaires mises en place par l'état, par le prestataire et par l'Office de Tourisme : gestes barrière, port du masque obligatoire, distanciation sociale... Ces mesures seront rappelées par les prestataires avant le départ de la prestation.

Si le client refuse de respecter les mesures et protocole, il se verra refuser l'accès aux prestations sans aucun recours de remboursement.

Assurance

L'Office de Tourisme attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance auprès d'un organisme de son choix, couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes. Le client est responsable de tous les dommages résultant de son fait, il est invité à souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile.

Réclamation / Litige

Les présentes conditions particulières de vente sont soumises à la loi française.

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée au Service Réceptif de l'Office de Tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à l'interprétation et à l'exécution des présentes, les parties s'obligent préalablement à toute instance à trouver un accord amiable. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du Tribunal de commerce compétent

N° d'immatriculation IM007120008

N° TVA Intracommunautaire : FR 60 751246489

Office de tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche – 2, Avenue du Maréchal Leclerc – 07700 Bourg-Saint-Andéol

Tel : 04 75 49 86 61

Garantie financière : APST – 15 avenue Carnot, 75017 PARIS

RCP : HISCOX EUROPE UNDERWRITING LIMITED – 19 rue Louis le Grand, 75002 PARIS CEDEX



©Cedric Morvan

gorges DU RHÔNE AUX de l'ARDÈCHE

ACCÈS



COMMENT VENIR

Notre territoire est situé sur la rive droite du Rhône, à proximité des grands axes routiers, N7, D86, N102 et autoroutiers, A7.

En provenance, de Lyon, Grenoble, Marseille ou Montpellier, les sorties d'autoroutes A7 Montélimar Sud et Bollène sont à 15 min.

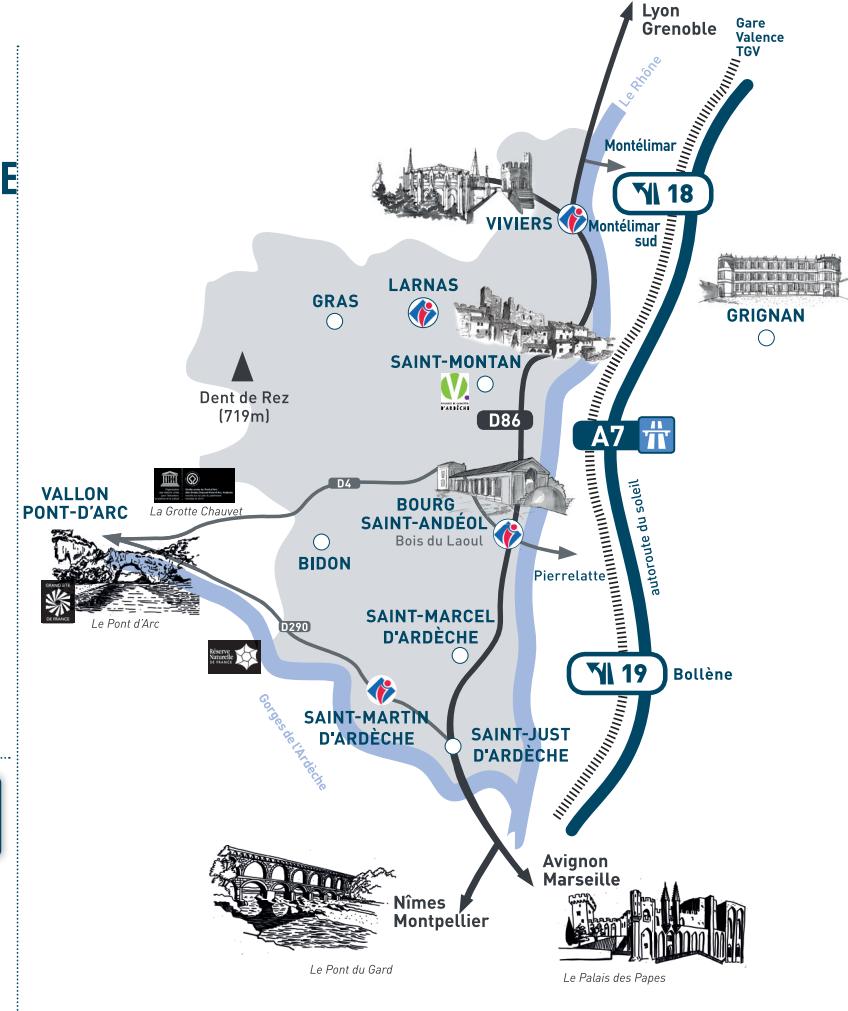
Gare SNCF la plus proche : Montélimar, centre-ville.

Vous avez des questions sur votre séjour ?

Nous pouvons vous répondre via Facebook ou via le tchat sur rhone-gorges-ardeche.com



ardèche
TOURISME



Office de Tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2, Avenue du Maréchal Leclerc 07700 Bourg-Saint-Andéol
04 75 54 54 20 - contact@rhone-gorges-ardeche.com

rhone-gorges-ardeche.com